



LETTRE DU METL

Bulletin d'Information du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

JUIL-AOÛT-SEPT 2015

NUMÉRO 8

ACTIVITES ROYALES

Inauguration de l'atelier de maintenance des Trains à Grande Vitesse et visite du complexe portuaire Tanger-Med



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président de la République française, SEM. François Hollande, ont procédé, le 19 sep. 2015 à Tanger, à l'inauguration de l'atelier de maintenance des Trains à Grande Vitesse, un projet structurant favorisant le transfert de technologies et de savoir-faire entre les deux pays.

Réalisé pour un investissement global de 640 millions de dirhams, cet atelier fait partie intégrante du projet de ligne à grande vitesse (LGV) Tanger-Casablanca qui prévoit également la réalisation d'une ligne nouvelle Tanger-Kénitra de 200 km en double voie électrifiée, la construction de bases travaux à Kénitra et Tnine Sidi El Yamani, le réaménagement de deux installations terminales (gares de Kénitra et de Tanger), l'acquisition de 12 Trains à Grande Vitesse et l'aménagement de nouvelles gares LGV à Tanger, Kénitra, Rabat-Agdal et Casa-Voyageurs.

Par ailleurs, le 20 sep. 2015, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président français, SEM. François Hollande, ont visité, à la province d'Al Fahs Anjra (Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma) le complexe portuaire Tanger-Med, une plate-forme valorisant la vocation du Royaume du Maroc en tant que pôle d'échanges entre l'Europe et l'Afrique, la Méditerranée et l'Atlantique.

INEDIT

Mise en service de l'autoroute Berrechid-Khouribga

La section d'autoroute Berrechid-Khouribga, longue de 77 km, a été mise en service à partir du 16 juil. 2015 par la Société Nationale des autoroutes du Maroc (ADM). Cette section d'autoroute fait partie de la liaison d'autoroute Berrechid-Beni Mellal dont le premier tronçon reliant Khouribga à Beni Mellal a été ouvert à la circulation le 17 mai 2014.

L'autoroute Berrechid-Khouribga doit accueillir 4400 véhicules par jour, elle dispose de toutes les installations



et aménagements nécessaires pour assurer une circulation fluide et offrir aux usagers les meilleurs services. Ainsi, deux aires de service sont installées dans chaque sens en plus de la construction de plusieurs passages supérieurs et inférieurs permettant de faciliter le déplacement entre les deux rives de l'autoroute.

Aussi et pour mieux desservir les localités traversées, cette autoroute a été dotée de trois échangeurs au niveau de Berrechid, Ben Ahmed et Khouribga.

SECURITE ROUTIERE

Projet de loi modifiant et complétant le Code de la route



Le Conseil de gouvernement, réuni le 09 juil. 2015 à Rabat sous la présidence du chef du gouvernement Abdelilah Benkirane, a examiné et adopté le projet de loi 116-14 modifiant et complétant

EDITORIAL

Les infrastructures de transport sont un élément primordial pour garantir la liberté de déplacement des personnes et des biens, et pour assurer le fonctionnement et le développement de l'économie.

Selon un récent rapport du Forum économique mondial (WEF), le Maroc est classé premier en Afrique du Nord et troisième à l'échelle du continent en matière de qualité des infrastructures.

Dans son rapport «Global Competitiveness 2015», la prestigieuse organisation basée à Genève désigne le Royaume comme étant le pays qui possède les meilleures infrastructures dans la région d'Afrique du nord et arrive sixième dans le monde arabe.

Il est devancé au niveau arabe par les Emirats Arabes Unis (3e mondial), le Qatar (24e), l'Arabie Saoudite (30e), Bahreïn (31e) et Oman (33e).

Sur le plan mondial, le Maroc se positionne à la 55e place sur les 144 pays analysés, mais arrive premier au Maghreb et en Afrique du nord, devançant de loin la Tunisie (79e), l'Égypte (100e), l'Algérie (106e), la Libye (113e) et la Mauritanie (123e).

Les volets étudiés par les experts du WEF pour les besoins du classement portent notamment sur les équipements dans les domaines des transports routiers, autoroutiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, en plus de la qualité des infrastructures énergétiques et des télécommunications.

D'après le Forum économique mondial, la qualité des infrastructures au Maroc est meilleure que celle de nombre de pays émergents comme le Mexique (65e), le Brésil (76e), l'Inde (87e) ou l'Argentine (89e).



la loi 52-05 portant Code de la route, promulguée par le Dahir 1-10-07 du 26 Safar 1431 (11 février 2010).

L'élaboration de ce projet de loi s'est faite selon une approche participative qui repose sur l'adhésion de l'ensemble des professionnels, intervenants et acteurs du secteur de la sécurité routière. Les amendements apportés par ce projet de loi concernent plusieurs dispositions, notamment la réduction, de quatre à deux ans, du temps requis pour passer du permis de conduire «B» aux permis de conduire «D» et «C» ainsi que l'annulation de la procédure d'échange du permis de conduire provisoire (période d'essai) par un permis permanent avec maintien d'un seul support couvrant les deux périodes et révision du crédit des points relatifs à la période d'essai. Ce texte habilite également les médecins à réduire la périodicité de la visite médicale en-dessous de celle fixée par la loi, si l'état psychologique ou de santé du conducteur l'impose.

Le projet de loi annule aussi la mise en fourrière, pendant 10 jours, du véhicule en cas d'infraction liée au défaut de visite technique avec possibilité de mettre fin à cette infraction en procédant à une visite technique et en payant la contravention, entres autres dispositions. L'annulation de la sanction consistant en la mise en fourrière, pendant 24 heures, du véhicule en cas d'infraction liée à un stationnement non réglementaire ou dangereux et ce, en l'absence du chauffeur ou en cas du refus d'obtempérer, avec possibilité de mettre fin à cette contravention en procédant au paiement de l'amende prescrite. Le texte édicte également la révision de la procédure de création des centres et réseaux de visite technique, ainsi que des sanctions y afférentes.

En vertu de ces nouveaux amendements, certains délits ont été introduits voire aggravés, à l'instar du refus d'utilisation de l'alcootest ou d'obtempérer aux vérifications consistant en la constatation de la conduite sous l'effet de substances stupéfiants ou de médicaments similaires, de même que certaines contraventions (dépassement de la vitesse de moins de 20 km/H ou utilisation du téléphone lors de la conduite), avec retrait de points du permis de conduire.

Plan d'accélération Industrielle 2014-2020

L'écosystème «Poids lourd et carrosserie industrielle (PLCI)», qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'Accélération Industrielle (PAI) 2014-2020, a été lancé le 28 juil. 2015 à Rabat. A cette occasion, un contrat de performance devant accompagner le

déploiement de l'écosystème a été signé par le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre délégué chargé du Transport, et le président du Groupement du Poids Lourd et de la Carrosserie (GPLC). En vertu de ce contrat.



la profession s'engage d'ici 2020 à porter l'effectif du secteur à 24.000 employés et la production annuelle à 34.500 unités (contre 6.000 en 2014) dont 30 pc sera destinée à l'export. Elle s'engage aussi à contribuer au PIB à hauteur de 8 milliards de dhs (MMDH) et à réaliser 6 MMDH de C.A. à l'export. La rencontre s'est déroulée en présence notamment du ministre délégué chargé des petites entreprises et de l'intégration du secteur informel, et du ministre délégué chargé du commerce extérieur.

Lancement des opérations de sensibilisation pour lutter contre les accidents de la route



Le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif a supervisé le lancement des opérations de sensibilisation de la prévention et de la sécurité routière, le 4 août 2015 à l'aire de repos située au niveau de l'autoroute Kénitra, et ce en exposant une voiture qui a subi un accident meurtrier à cause de l'utilisation du téléphone portable.

Les opérations du plan communicationnel du Comité comprennent une opération de contrôle et de sensibilisation organisée en collaboration avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), ainsi que la communication directe en exposant des voitures et des bicyclettes accidentées au niveau des aires de repos dans les autoroutes, et des points spécifiques dans le milieu urbain. En outre, des espaces pour l'éducation routière dans les camps d'été sont organisés et des « tentes de la sécurité routière » en collaboration avec les composantes de la société civile ont été mises en place.

Visite des centres d'immatriculation de véhicules



Le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif a effectué, le 25 août 2015, une visite « surprise » aux centres d'immatriculation de véhicules à Khémisset et à Sidi Kacem ainsi qu'au service du transport routier dans les deux villes, à la direction provinciale, aux circuits de conduite et à certaines écoles d'enseignement de conduite.

Ces visites visent à s'enquérir, de près, de la méthode de travail dans ces services et de leur efficacité en termes de services offerts aux citoyens.

Formation initiale qualifiante obligatoire au profit des conducteurs des véhicules du transport des passagers et de marchandises

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions des articles 40 à 43 de la loi n° 52-05 portant code de la route, le ministère de l'Équipement et de la Logistique (METL) a ouvert un cycle de formation à l'ensemble des professionnels, des opérateurs et des personnes intéressées par le secteur du transport routier.

Toutes les prédispositions nécessaires ont été prises pour accueillir les conducteurs désireux de poursuivre des cycles de formation initiale qualifiante obligatoire au profit des conducteurs des véhicules du transport des passagers et des véhicules du transport de marchandises, à partir du 7 sep. 2015 au niveau des établissements de la formation professionnelle relevant de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion de travail (OFPPT). Il est à noter que cette opération est programmée à partir du 7 sep. 2015 jusqu'à la fin de décembre 2016.

PORTS ET DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le port de Tanger Med classé parmi les 50 meilleurs ports mondialement

Le port de Tanger Med a pu, au cours de l'année 2014, s'afficher dans la liste des 50 meilleurs ports au niveau mondial grâce à sa performance distinguée selon le classement annuel du magazine britannique spécialisé « Containers management ».

Les autorités portuaires de Tanger Med ont indiqué que « le port Tanger Med est classé en 46ème place dans la liste des meilleurs ports mondiaux, grâce à sa performance économique distinguée durant l'année 2014, ainsi que la 5ème place au niveau du bassin méditerranéen, en passant devant, notamment le port Italien Gioia Tauro et le port de Malte ». Ceci grâce aux efforts déployés par tous les opérateurs et les institutions y œuvrant, ainsi que l'exploitation optimale de toutes les installations et les équipements, en plus de l'accomplissement des réalisations spécifiques et des indicateurs sans précédent après sept ans de la mise en activité de cette installation vitale.

Ces réalisations se manifestent principalement dans le traitement de 3.080.000 conteneurs EVP (équivalent vingt pieds) pendant l'année précédente. Le port a pu traiter aussi au cours du premier semestre de l'année courante 1.550.000 conteneurs. Ces réalisations opérées par le port Tanger Med, renforcent le positionnement du Maroc parmi les pays leaders dans le domaine de la navigation et du commerce maritime, sachant que cette performance connaîtra un bond en avant avec l'entrée en vigueur du nouveau port Tanger Med 2 prochainement.

Port Kénitra Atlantique

La décision du groupe PSA Peugeot-Citroën de s'implanter dans la zone industrielle intégrée de Kénitra «Atlantic Free Zone» vient conforter la pertinence de la réalisation du port Kénitra Atlantique, a affirmé le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, le 07 juil. 2015 dans un entretien publié par un quotidien national. Il a, par ailleurs, précisé que toutes les actions menées par les différents secteurs concernés par ce projet interviennent de manière coordonnée conformément à une feuille de route qui assure une harmonisation des plans de mise en œuvre dans le respect des engagements pris avec ce groupe industriel.

Faisant part de l'état d'avancement du port Kénitra Atlantique, le ministre a souligné que les études d'avant-projet sommaire, lancées en 2014, sont actuellement achevées et celles d'avant-projet détaillé sont en cours de réalisation, relevant que l'outil portuaire bénéficiera de connexions routières et ferroviaires adaptées aux besoins du trafic. S'agissant du financement de ce port, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale portuaire à l'horizon 2030, il a estimé que plusieurs montages financiers sont possibles afin d'accélérer

sa mise en œuvre, le coût global étant à hauteur de 8 milliards de dirhams.

Convention de partenariat entre Tanger Med et le complexe portuaire de Busan

Une convention de partenariat a été signée, le 16 juil. 2015 à Tanger, entre le port Tanger Med et le complexe portuaire de Busan (BPA) de la Corée du Sud, afin de permettre d'établir des axes de coopération bilatérale, de développer la gestion, l'exploitation portuaires et le transport des passagers. Cet accord vise également à permettre aux deux ports de développer des zones logistiques et industrielles, d'échanger des informations et de bonnes pratiques et de mettre en place des projets conjoints dans le domaine portuaire.

Le port de Busan est classé 1er port en Corée du Sud et 5ème port mondial en matière du trafic des conteneurs, avec plus de 18 millions d'EVP par an. Avec son trafic de passagers et de véhicules ainsi que la zone franche dont il est doté, ce port présente une grande similitude avec le complexe portuaire Tanger Med, d'où l'intérêt porté par l'autorité portuaire de Busan à la coopération avec le port Tanger Med.

Manifestation parallèle de la Journée Mondiale de la Mer à Tokyo



M. Boulif a souligné l'importance des axes traités lors de cet événement en indiquant que cette rencontre constituera une opportunité pour identifier l'expérience acquise par le Maroc dans le domaine de la formation au niveau des secteurs liés à la mer. En outre, le ministre a noté que le Maroc a connu un bond qualitatif, notamment en termes d'initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération tripartite entre le Maroc, le Japon et les pays africains, en marquant le rôle effectif de l'Institut Supérieur d'Études Maritimes (ISEM) dans ce domaine.

En marge de la manifestation, le renforcement de la coopération dans les domaines liés à la mer a été au centre d'entretiens, le 20 juil. à Tokyo, entre M. Boulif et le ministre du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme du Japon, M. Akihiro Ota.

Opération transit «Marhaba 2015»

L'Opération Marhaba 2015 a enregistré du 5 juin au 2 sep. 2015 le transit de 2 104 597 passagers et 510 361 voitures à travers les ports de Tanger Ville, Tanger Med, Nador et Al Hoceima, contre 1 903 204 passagers et 463 122 voitures pour la même période en 2014, soit une progression de 11% pour les passagers et 10% pour les voitures. L'Opération s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce aux grands efforts qui ont été déployés par le ministère de l'Équipement du transport et de la logistique et les départements sous sa tutelle, à travers le renforcement de l'offre de transport maritime, l'amélioration des conditions de transit dans les ports, et la bonne coordination avec les administrations et organismes impliqués.

La phase entrée de la campagne de transit des MRE s'est déroulée sans incidents avec un pic le 02 août enregistrant 30 964 passagers et 7 718 voitures qui ont transité par le port d'Algésiras à destination du port de Tanger Med. Le déploiement par l'autorité maritime marocaine d'un navire de renfort et d'un deuxième navire par la partie espagnole sur l'axe Tanger Med-Algésiras, a permis de porter l'offre de transport à 37 440 passagers et de couvrir la demande.

La phase retour a été marquée cette année par l'amélioration de la fluidité du trafic dans le port de Tanger Med, au point que l'autorité portuaire de Tanger Med a jugé inutile d'actionner le système d'interchangeabilité des billets sur la ligne Tanger Med-Algésiras, tout au long de la dernière semaine d'août, qui enregistre d'habitude des retours massifs. La journée du 26 août en particulier a enregistré un pic de 32 198 passagers et 7167 voitures qui ont quitté le Maroc par le port de Tanger Med.

Guichet unique portuaire national

L'initiative de la mise en œuvre PortNet en tant que plateforme portuaire communautaire d'échange de données informatisées visant la dématérialisation des formalités liées à l'escale des navires et à l'enlèvement des marchandises dans l'ensemble des ports du royaume a constitué un modèle précurseur, en Afrique, d'intégration complète de la chaîne de commerce portuaire dont les retombées positives indéniables ont été enregistrées dès le lancement de la plateforme précitée, notamment au niveau des délais de séjour des conteneurs au sein des ports.



PortNet représente actuellement, grâce à son architecture innovante et évolutive, le guichet unique national qui permet la gestion des formalités du commerce extérieur dans toutes ses facettes maritimes, portuaires, logistiques et commerciales. Il est de ce fait un modèle inédit d'intégration complète de la supply chain. En effet, PORTNET rassemble l'ensemble des acteurs de l'écosystème portuaire, maritime et logistique via un système informatique intégré. Il a stimulé avec succès les performances des opérateurs et a réduit considérablement les coûts et les délais.

Vu l'importance des réalisations du guichet unique PORTNET pour l'amélioration du climat des affaires, de la transparence et de la bonne gouvernance, ce dernier a été inscrit au plan d'action du Comité National de l'Environnement des Affaires « CNEA » au titre de l'année 2015 au travers de quatre principales actions : la dématérialisation du Titre d'Importation; la dématérialisation du Titre d'Exportation; le raccordement de l'ONSSA à PortNet; le raccordement du MCI à PortNet.

Conférence «Port Finance International»



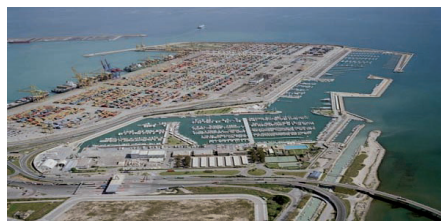
le 16 sep. 2015 à Casablanca, lors de la cérémonie d'ouverture des travaux de la conférence « Port Finance International », placée sous l'égide du METL et qui a duré deux jours, le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, M. Aziz Rabbah a souligné que le Maroc a mis en œuvre une stratégie ambitieuse pour promouvoir les services logistiques des ports à l'horizon 2030, et ce afin de contribuer au renforcement de sa position en tant que hub logistique mondial qualifié pour intégrer les marchés européens et africains.

Le ministre a souligné que, vu son positionnement géographique stratégique et la convergence culturelle qui le lie à plusieurs pays africains, le Maroc a signé plus de 300 conventions avec les partenaires africains dans divers secteurs, dont 25 sont liées aux domaines de la navigation maritime et des ports, en tant que deux réels leviers susceptibles d'être exploités afin de saisir les opportunités économiques offertes par ces pays et donc fonder une coopération

technique, économique et financière fructueuse au profit de toutes les parties.

Le programme de ce séminaire a comporté une série d'interventions portant dans leur globalité sur « les moyens pour faciliter les opérations d'échange commercial au niveau mondial », « l'adaptation des ports africains avec les évolutions du transport continental » et « les recouvrements maritimes et portuaires ».

Le complexe portuaire de Nador West Med



Le Conseil d'administration de la Banque Africaine de Développement (BAD) a approuvé le 17 sep. 2015 à Abidjan, un prêt de 112,86 millions d'euros au profit du Maroc pour contribuer au financement du Projet de construction du complexe portuaire Nador West Med qui s'inscrit dans le cadre du programme de développement économique et social du Maroc, pour la période 2012-2016.

Ce prêt servira à financer la construction des infrastructures portuaires de la première phase dudit complexe. Outre la BAD, le projet est cofinancé conjointement par la Société Nador West Med, pour 423,97 millions d'euros, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), par un prêt de 200 millions d'euros, et le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), par un prêt équivalent à 177,45 millions d'euros.

Situé sur la côte méditerranéenne et dans le Nord-Est du Royaume, le complexe s'articule autour d'un grand port et d'un pôle commercial, industriel, logistique et tertiaire qui sera réalisé sur une zone franche d'environ 1.500 ha et une zone extra portuaire d'environ 2.500 ha, le projet sera progressivement mis en exploitation à partir de l'année 2021.

Rencontre hispano-marocaine des Secteurs productifs à Huelva



La rencontre hispano-marocaine des Secteurs productifs pour le développement du commerce et du trafic maritime, organisée par l'Autorité portuaire de Huelva les 18-19 sep. 2015 à Huelva (Sud de l'Espagne), a plaidé pour le renforcement de la coopération entre les ports marocains et espagnols dans l'objectif de générer de nouvelles activités économiques et booster les échanges commerciaux dans les deux rives. Le directeur de la Marine marchande, Mohamed Reda Chakkor a affirmé que cette rencontre a été l'occasion pour échanger les idées et les initiatives et de connaître la réalité des différents secteurs, ainsi qu'à analyser les potentialités de trafic de courte distance entre le port de Huelva et les ports marocains.

L'Autorité portuaire de Huelva a souligné qu'en égard à « la rapide industrialisation et développement du secteur des services que connaît le Royaume du Maroc au cours des dernières années », elle aspire à travers la tenue de cette rencontre à renforcer les liens de coopération avec d'autres villes marocaines, afin de générer de nouvelles activités et développer les échanges commerciaux, qui sont susceptibles de contribuer à la création de synergies et de la valeur ajoutée entre les deux rives.

INFRASTRUCTURE ROUTIERE

La liaison des provinces et des villes marocaines stratégiques avec les axes routiers de haute qualité se trouve parmi les programmes qui ont été adoptés par le Maroc dans le but d'impulser l'économie nationale.

Axe routier Marrakech - Ouarzazate

La connectivité routière entre Marrakech et Ouarzazate présente une importance stratégique car elle constitue le plus important axe routier qui franchit la chaîne montagneuse du Haut Atlas et relie le nord du Royaume à son sud-est. Cet axe routier concerne directement une population qui dépasse 2.3 millions habitants, réparties sur 6 provinces (Ouarzazate, Zagora, Tinghir, Errachidia, Taroudant et Tata) et sur une superficie d'environ 158.000 km², il traverse le col de Tizi n'Tichka à une altitude de 2900 m est caractérisé par l'impraticabilité de ses reliefs et ses caractéristiques géométriques très difficiles le long des 146 km.

Le coût de la réalisation de ce projet s'élève à 1500 Millions de DH (MDH), et sera achevé en une période estimative de quatre ans. Le Ministère a consacré 1000 MDH dans le cadre de deux programmes: le 1er programme relatif aux équipements de la sécurité routière, dans lequel le

Ministère a consacré 850 MDH; le 2e programme, celui de Marrakech, la ville renouvelée, où le Ministère a consacré 150 MDH pour l'aménagement de l'entrée de la ville, et ce à travers la réalisation du projet du dédoublement du tronçon reliant Marrakech à Ait Ourir au long de 27 km.

Axe routier Tétouan-Chefchaouen à travers la route nationale n°2



La connectivité routière entre Tétouan et Chefchaouen à travers la route nationale n°2 (RN2) s'inscrit dans le cadre des priorités du programme de réaménagement de la zone urbaine et économique de la ville de Tétouan entre 2014 et 2018, dont l'accord de partenariat a été signé sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste le 12 avril 2014. Le METL prendra en charge la réalisation et le financement du projet. Le coût de la réalisation de ce projet s'élève à 600 millions DH (MDH).

Cet axe présente une importance majeure, vu qu'il est le plus ancien axe qui franchit la chaîne montagneuse du Rif reliant entre les villes du nord du Royaume, et vise la mise à niveau des moyens d'intégration et de complémentarité de la région avec ses nouvelles frontières.

Le coût de la réalisation de ce projet s'élève à 600 millions DH (MDH). Il sera achevé dans une période qui ne dépasse pas quatre ans, selon le planning suivant : le lancement des travaux du dédoublement de la première tranche entre Tétouan et Ben Qrich sur une longueur de 7 km à partir du mois de septembre 2015 ; le lancement des travaux de la réalisation de la deuxième tranche du dédoublement de la route entre Ben Qrich et Zinat sur une longueur de 5.6 km durant l'année 2016 ; le lancement des travaux de l'élargissement de la route entre Zinat et Dar Akoubaa sur une longueur de 31.8 km à partir de l'année 2016 ; le dédoublement de la route entre Chefchaouen et Dar Akoubaa sur une longueur de 5.2 km à partir de l'année 2017, ainsi que le dédoublement du pont au niveau d'Oued Martil durant la même année.

LOGISTIQUE

Logistique : Partenariat stratégique entre la SNTL et Décathlon



Ayant consolidé son positionnement national sur la prestation logistique avec plusieurs références d'envergure (Renault, Samsung, Leoni, Fagor, Brand, BIM Stores...), le Groupe SNTL (Société nationale des transports et de la logistique) passe à la vitesse supérieure afin de contribuer à faire du Maroc un hub logistique régional. En effet, le Groupe SNTL a été retenu, en septembre 2015, dans le cadre d'un appel d'offre international pour le pilotage des flux logistiques du leader européen de conception et vente d'articles de sport, le français Décathlon.

Le Groupe SNTL renforce sa position en Méditerranée

Le Groupe SNTL a signé, en sep. 2015, un contrat d'envergure avec Maghreb Solutions pour le pilotage du transport international routier au niveau de la Méditerranée. Le Groupe SNTL, Global Supply Chain Player, devient le fournisseur stratégique de Maghreb Solutions, pour lui gérer l'ensemble de sa traction, de sa relation avec les compagnies maritimes à la fois en France, au Maroc et en Tunisie ainsi que la mise en place des systèmes d'information au niveau de ses entrepôts en Europe. Ce nouveau contrat conforte l'objectif du Groupe SNTL de développer le secteur du transport international routier et s'inscrit dans la poursuite de la construction de son maillage international pour l'implantation des hubs et écosystèmes logistiques régionaux.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Inauguration des gares ferroviaires de Souk Larbaâ et de Mechraâ Bel Ksiri

Une délégation officielle a procédé, le 29 juil. 2015 à Kénitra, à l'inauguration de deux gares ferroviaires à Souk Larbaâ et Mechraâ Bel Ksiri, à l'occasion du 16ème anniversaire de l'accession de SM le Roi Mohammed VI au trône de Ses glorieux ancêtres. Ces nouvelles structures, réalisées pour une enveloppe de 30 millions de DH, visent à accompagner

la hausse prévue du trafic ferroviaire et améliorer les services au profit des passagers, en plus de l'appui à la mise à niveau urbaine des villes de Souk Larbaâ et Mechraâ Bel Ksiri. La délégation officielle a procédé, aussi, au lancement des travaux de deux ponts visant à remplacer deux passages à niveau (n°3062 et n°3064) dans la ville de Souk Larbaâ, pour une enveloppe globale de 46 millions de DH.

134 passages à niveau supprimés et 170 autres sécurisés

L'Office national des chemins de fer (ONCF) a indiqué, le 01 août 2015, que près de 134 passages à niveau ont été supprimés et 170 autres sécurisés à ce jour, soulignant que le déploiement, depuis 2010, du programme de sécurisation des emprises ferroviaires avance conformément au planning prévu.

Les retombées positives de programme de sécurisation des emprises ferroviaires, à travers notamment la suppression des passages à niveau et leur remplacement par des ouvrages de franchissement, commencent à être perceptibles au regard de «la diminution remarquable du nombre d'accidents tant au droit des passages à niveau qu'en pleine voie» (-80 pc au 1er semestre 2015 par rapport à la même période en 2014).

Réouverture de la Gare ferroviaire de Tanger ville

La gare ferroviaire de Tanger ville a été ré-ouverte au public à partir du lundi 10 août après l'achèvement des travaux de remaniement et de pose de nouvelles voies ferrées lancés en janvier 2015, réalisés par l'Office national des chemins de fer (ONCF). Cette réouverture permet d'accompagner, dans les meilleures conditions possibles, la forte affluence du trafic et la demande croissante caractérisant la période estivale.

Un dispositif communicationnel approprié a été mis en place à l'occasion pour informer les voyageurs comprenant l'affichage en gares, des annonces en gares et à bord des trains, la distribution de dépliants horaires ainsi que des informations via différents canaux (portail officiel, site marchand, réseaux sociaux, etc).

Lancement d'une nouvelle desserte Rail/Route liant Souk El Arbaa, Ouazzane et Chaouen

Une nouvelle desserte Rail/Route liant Souk El Arbaa, Ouazzane et Chaouen a été mise en place dans le but de faciliter la mobilité des passagers dans la région du Nord, a annoncé, le 10 août 2015,



l'Office National des Chemins de Fer (ONCF). Cette nouvelle liaison, mise en place en partenariat avec la filiale de l'ONCF "Supratours", intervient suite à l'ouverture de la nouvelle gare ferroviaire de Souk El Arbaa. Ladite liaison ferroviaire vise à faciliter la mobilité des clients de l'ONCF dans la région du Nord à travers sa filiale opérant sur des destinations non desservies par train, au moyen d'autocars modernes, à la pointe de la technologie, équipés de tous les moyens de confort à même de garantir un transport dans les meilleures conditions de sécurité.

Qualité de l'infrastructure ferroviaire

Le Maroc est classé premier au niveau africain en termes de qualité de l'infrastructure ferroviaire et 34^e au niveau mondial, selon le classement du Forum Economique Mondial (WEF), publié dans son rapport global sur la compétitivité. Le Royaume est classé ainsi 1^{er} au niveau de l'Afrique devant l'Afrique du Sud (3^e), la Tunisie (5^e) et l'Algérie (9^e).

En matière de qualité d'infrastructure globale, le WEF a désigné le Maroc, meilleur pays en Afrique du nord, 3^e en Afrique et 6^e dans le monde arabe. Le WEF a réalisé un classement de 144 pays dans le monde, suivant les qualités de leurs infrastructures, couvrent les infrastructures des transports routiers, autoroutiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, en plus des infrastructures énergétiques et des télécommunications

L'ONCF reçoit le 2^eme train à grande vitesse



L'ONCF a reçu, le 07 sep. 2015, au Port de Tanger Med, le deuxième train à grande vitesse (TGV), dans le cadre de l'acquisition de 12 rames à grande vitesse au titre du projet de construction de la ligne à grande vitesse (LGV) qui reliera Tanger à Casablanca. Le transfert de ce deuxième train à l'atelier de maintenance de Tanger s'est effectué en plusieurs convois exceptionnels transportant les locomotives, les voitures, les bogies porteurs et les accessoires. L'assemblage de toutes ces composantes débute immédiatement dès l'arrivée à l'atelier.

Conformément au processus d'acquisition de ces trains, le deuxième TGV subira, après remontage, une série de vérifications, d'essais et de tests. A cet effet, il sera d'abord mis à l'essai sur le réseau classique existant, puis sur la ligne à grande vitesse avant sa mise en exploitation commerciale.

TRANSPORT AERIEN

1^{ère} édition du salon international de l'aviation privée et de l'aviation d'affaires



Sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie, il a été procédé à l'organisation de la 1^{ère} édition du salon international de l'aviation privée et de l'aviation d'affaires au Maroc, les 1^{er} et 2 sep. 2015 à l'aéroport Mohammed V de Casablanca. Cette manifestation, vise la promotion du secteur de l'aviation d'affaires et l'aviation privée au Maroc. Organisé en partenariat avec le ministère et l'Union de l'aviation privée dans la région MENA (MEBAA), le salon a été présidé par le ministre délégué chargé du Transport, Mohammed Najib Boulif.

L'organisation de ce salon au Maroc constitue une occasion d'envergure pour présenter aux différents partenaires, l'expérience marocaine dans le domaine de l'aviation privée et de l'aviation d'affaires et de renforcer les relations de coopération et de coordination entre les pays et les entreprises participants à cette manifestation. C'est également l'occasion de soutenir le secteur de l'aviation privée et de l'aviation d'affaires au Maroc qui connaît une croissance importante, vu le positionnement stratégique du Maroc comme carrefour entre l'Europe, le moyen orient et l'Afrique, et d'attirer de nouveaux investissements au secteur de l'aviation au Maroc, en plus de ses retombées positives sur la mobilité des hommes d'affaires et de son intégration avec le projet du pôle financier de Casablanca.

Le ministre a affirmé que la stratégie adoptée par le ministère permettra au Maroc de réaliser un progrès important dans le domaine de l'aviation privée et le développement de son industrie. Il a également souligné que le Maroc a pu se démarquer dans ce secteur au niveau du continent africain, et ambitionne de devenir leader dans ce domaine.

En marge du salon l'ONDA a publié des données que le secteur de l'aviation d'affaires au Maroc a connu durant ces dernières années une importante évolution, atteignant en 2014 un total de 50.470 voyageurs. La plupart des voyages ont été enregistrés au niveau de l'aéroport de Marrakech-Menara avec un taux de 48% du nombre total de voyageurs, vient ensuite l'aéroport d'Agadir qui a atteint un taux de près de 16%, avec un nombre de voyageurs qui a atteint 7853 au lieu de 3661 en 2013, enregistrant ainsi une hausse de 114%. Quant à l'aéroport de Rabat- Salé, il s'est positionné en troisième place par rapport au nombre de bénéficiaires de vols d'affaires avec 7162 voyageurs, suivi de l'aéroport de Casablanca (6107 voyageurs), l'aéroport de Tanger (3231 voyageurs) et Fès (1424 voyageurs).

Médaille de Commandeur de l'Ordre de l'Etoile d'Afrique remise à la RAM



La Présidente de la République du Liberia, a remis, le 17 juil. 2015 à Monrovia, la médaille de Commandeur de l'Ordre de l'Etoile d'Afrique à Royal Air Maroc (RAM), pour les services rendus par la compagnie nationale lors de la crise de l'épidémie d'Ebola qui a frappé ce pays. Cette distinction a été reçue au nom de la compagnie nationale par son Directeur général-adjoint, Mme Habiba Laklalech.

Par ailleurs, selon une étude sur le rayonnement des entreprises africaines rendue publique le 20 juil. 2015 à Paris, la RAM figure en tête du classement des entreprises africaines les plus connues des journalistes de la presse économique mondiale. L'étude réalisée par le pôle Middle-East Africa de l'Agence de communication «Rumeur Publique», de mai à juin 2015, précise que si l'on se base sur la notoriété spontanée des entreprises africaines auprès des journalistes économiques, à la question «pouvez-vous nous citer 5 entreprises africaines que vous connaissez, tous secteurs confondus», la RAM se classe en tête des entreprises les plus mentionnées. Parmi l'ensemble de ces entreprises, se dégage un classement des secteurs d'activité les plus médiatiques en Afrique à savoir l'aérien, la banque, les télécoms et l'hydrocarbure.

RAM : Partenariats avec les pays africains

Cameroun : La compagnie aérienne nationale, Royal Air Maroc (RAM), et l'Association Ecrans Noirs ont signé, le 02 juil. 2015 à Yaoundé au Cameroun, une convention de partenariat aux termes de laquelle la compagnie devient le transporteur officiel pour les trois prochaines éditions (2015- 2016-2017) de la fameuse manifestation culturelle et artistique, le Festival Ecrans Noirs. La compagnie marocaine assurera le transport des participants à ce festival qui est une manifestation de grande envergure pour la promotion du septième art en Afrique.

Sénégal : Un protocole d'accord entre la Royal Air Maroc (RAM) et l'Association des Maires du Sénégal (AMS) a été signé, le 03 juil. 2015 à Casablanca, en vue de faciliter les déplacements de 565 maires du Sénégal à des tarifs préférentiels à travers les lignes de la RAM. Ledit accord couvre l'ensemble des maires des régions du Sénégal et leurs familles. Les réservations et émissions seront effectuées par l'intermédiaires d'agences de voyages, choisies par l'AMS. Cet accord de partenariat vise à renforcer la position et la présence de Royal Air Maroc au Sénégal, non seulement sur le plan commercial mais aussi au sein de la société sénégalaise.

Mali : La RAM et le ministère malien de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ont scellé, le 7 sep. 2015, à Bamako, une convention de partenariat, en vertu de laquelle la RAM devient le transporteur officiel de la Biennale africaine de la photographie pour les deux prochaines éditions (2015, 2017). Cette convention a été signée par le PDG de la RAM et le directeur général des Rencontres africaines de la photographie en présence de la ministre malienne de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, de la directrice générale adjointe de la RAM, et de l'ambassadeur du Maroc à Bamako. Aux termes de ce partenariat, RAM assurera le transport des participants à ce festival considéré comme étant une manifestation de grande envergure continentale pour la promotion de l'art de la photographie en Afrique.

De même, le 08 sept. 2015, la RAM et la Tariqa des Tidjanes du Mali ont signé une convention pour la reconduction du partenariat entre les deux parties pour le transport des fidèles Tijanes à destination de Fès pendant les cinq prochaines années. Aux termes de cet accord, la RAM accorde des facilités en faveur des adeptes de la Tariqa pour l'accomplissement des visites aux lieux spirituels au Maroc, en l'occurrence Fès.

RAM ouvre une nouvelle base à Rabat

La compagnie nationale RAM a annoncé, le 11 août 2015, qu'elle reliera à compter du 26 oct. 2015, la capitale du Royaume à Bruxelles, Madrid, Londres et Marseille. A cet effet, la compagnie y positionnera un deuxième avion de type Boeing 737-800 de 160 sièges pour lancer ces quatre nouvelles dessertes, et chaque liaison sera opérée à raison de trois fréquences par semaine. Les vols reliant Rabat à Londres et à Madrid seront opérés tous les lundi, mercredi et vendredi, alors que les vols reliant la capitale à Bruxelles et à Marseille seront programmés tous les mardi, jeudi et samedi.

RAM et Qatar Airways lancent un code share de leurs réseaux en Asie et en Afrique de l'Ouest

RAM et Qatar Airways ont lancé un code share de leurs réseaux respectifs en Asie et en Afrique de l'ouest. Cet accord, qui entre en vigueur le 20 août 2015, vient consolider le partenariat stratégique signé le 06 mai dernier à Dubaï en marge du Salon Arabian Travel Market. Ce partenariat met à la disposition des clients des deux compagnies plus de choix de destinations, en leur permettant de bénéficier d'un seul billet d'avion sur tout le parcours du voyage et d'avoir la possibilité de procéder à l'enregistrement de leurs bagages depuis la ville de départ jusqu'à l'arrivée à la destination finale.

Aux termes de ce partenariat stratégique, la RAM lance une ligne régulière reliant Casablanca à Doha à raison de trois fréquences par semaine, renforçant par là même les 7 vols quotidiens de Qatar Airways sur le même trajet. Les deux compagnies proposent ainsi 10 fréquences par semaine entre Casablanca et Doha, et surtout une extension des réseaux des deux opérateurs vers l'Asie et l'Afrique.

COOPERATION INTERNATIONALE

Rencontres et accueil de délégations étrangères



Dans l'objectif de renforcer la coopération avec différents pays

frères et amis dans les domaines de l'équipement, du transport et de la logistique, le ministre Aziz Rabbah a accueilli à Rabat, pendant le troisième trimestre 2015, plusieurs personnalités et délégations étrangères dont notamment :

- le vice-président de "Macquarie Capital", l'une des six filiales du Groupe Macquarie, le 24 juil. 2015 ;
- l'ambassadeur d'Espagne auprès du Royaume du Maroc, le 27 juil. 2015 ;
- le président directeur général (PDG) de l'Initiative for Global Development (IGD), le 11 août 2015 ;
- le directeur général du groupe SENALIA, opérateur français spécialisé dans la logistique des céréales, et son adjoint, le 12 août 2015 ;
- une forte délégation de la Coopérative Sénégalaise des Transporteurs, le 12 août 2015 ;
- le vice-ministre turc de l'Economie, le 17 août 2015 ;

De son côté, M Boulif, le ministre chargé du Transport a accueilli à Rabat :



- le président du groupe China Communications Construction Company (CCCC), pionnier dans le domaine des infrastructures relatives à tous les modes du transport et le président du groupe China Harbour Engineering Compagny (CHEC), le 14 juil. 2015 ;
- une délégation du Conseil d'administration de l'Union arabe des transports terrestres, le 09 sep. 2015 .

Visite de travail au Brésil



Le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, M. Aziz Rabbah, a effectué, du 28 au 31 juil. 2015, une visite de travail au Brésil à la tête d'une importante délégation composée de responsables dans les domaines des infrastructures, de l'équipement, de la logistique et du transport. Cette visite intervient sur invitation du gouvernement brésilien.



M. Rabbah et la délégation l'accompagnant ont effectué une série de rencontres à Brasilia avec plusieurs hauts responsables brésiliens dont notamment le ministre des Transports. La délégation a également visité l'usine du constructeur aéronautique Embraer à Sao José dos Campos et le Port de Santos.

L'objectif de cette visite est de consolider les relations entre le Maroc et le Brésil, d'identifier les opportunités et niches de coopération surtout dans le domaine de la logistique, les infrastructures et le transport, de renforcer la connectivité entre le Maroc et le Brésil dans le domaine aérien et maritime, et enfin renforcer les investissements tous azimuts mais aussi d'examiner la possibilité de mettre en place une base logistique brésilienne au Maroc.

Signature du procès-verbal entre le Maroc et la Côte d'Ivoire



Un procès-verbal a été signé, le 19 août 2015, entre le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah et le ministre ivoirien des Transports, Gaoussou Touré, à l'issue d'une mission de prospection de coopération Maroc-Côte d'Ivoire, afin d'asseoir les bases d'une coopération concrète dans les domaines portuaire, ferroviaire, aéroportuaire, de transport routier, aérien et maritime.

En vertu de ce procès-verbal, les deux parties disposent d'un cadre de coopération clair et précis dans les domaines des transports et de la logistique, leur permettant d'accélérer la mise en œuvre des différentes actions identifiées lors de la visite de travail effectuée, du 17 au 19 août au Maroc, par une délégation ivoirienne conduite par le ministre ivoirien des Transports.

RESSOURCES HUMAINES

Réouverture de l'IFTTP d'Agadir

Le METL a ré-ouvert l'Institut de Formation des Techniciens en Travaux Publics (IFTTP) à Agadir à partir de l'entrée scolaire 2015-2016. Cette mesure est inscrite dans le cadre de la poursuite de la politique du ministère visant le renforcement de la présence

territoriale du réseau des instituts de formation des techniciens spécialisés en travaux publics à travers le royaume, et ce par le biais de la réouverture et la mise en place de nouveaux instituts afin de répondre davantage aux besoins du secteur en matière de compétences, et de suivre le rythme du développement économique et social de notre pays, en particulier dans les domaines d'intervention du ministère.

20 marins djiboutiens ont bénéficié d'un cycle de formation à l'ISEM



L'Institut Supérieur des Etudes Maritimes a organisé, le 08 sep. 2015 à Casablanca, une cérémonie à l'honneur de 20 marins djiboutiens qui y ont bénéficié d'un cycle de formation de six mois. Ce cycle de formation s'inscrit dans le cadre de la convention tripartite entre le Maroc, le Djibouti et le Japon, et vise à renforcer les conditions de la sûreté et de la sécurité, et la lutte contre le phénomène du piratage que connaissent les côtes du Djibouti.

Ces cadres, capitaines et autres, ont reçu, une formation complète combinant le théorique et le pratique et ont pu bénéficier, dans ce cadre, d'une série de visites de terrain à un certain nombre de ports marocains afin de se rapprocher des brigades d'intervention opérantes dans les navires de la marine marchande internationale.

Programme de formation de l'ONDA

L'ONDA a préparé un programme pour la mise à niveau des capacités personnelles et professionnelles de plus de 6.000 cadres et employés œuvrant dans les différents aéroports, et ce afin de répondre aux besoins et attentes de sa stratégie future. L'office a programmé 252 sessions de formations afin d'encourager les parties concernées à développer leurs compétences personnelles et professionnelles afin de contribuer à l'amélioration des missions et fonctions dont elles ont la charge et par conséquent de répondre aux besoins et attentes des clients et des autres partenaires opérant dans ce secteur vital.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de sa stratégie générale visant la mise en place d'un plan de formation global qui s'étend jusqu'à la fin de 2016. Cette stratégie cible dans son ensemble les différentes catégories de fonctionnaires, techniciens, ingénieurs et tous les opérants dans le domaine du contrôle de la navigation aérienne et dans l'électronique de la sécurité de l'aviation.

Nouvelles nominations à de hautes fonctions au sein du METL

Le conseil de gouvernement, tenu les 10 et 23 sep. 2015 sous la présidence du Chef du Gouvernement, a approuvé des propositions de nominations à de hautes fonctions, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution. A cette occasion, M. Lahcen Aït Brahim a été nommé directeur des Ports et du domaine public maritime, ainsi que M. Zakaria Belghazi, nommé directeur de l'Aéronautique civile et M. Moha Hamaoui, nommé président du Conseil Général de l'Équipement et du Transport (CGET), au ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique.

SOMMAIRE

• Editorial	1
• Activités Royales	1
• Inédit	1
• Sécurité routière	1
• Ports et Domaine Public Maritime	2
• Infrastructure routière	4
• Logistique	5
• Transport ferroviaire	5
• Transport aérien	6
• Coopération internationale	7
• Ressources Humaines	8

CONTACT

Unité Centrale de Communication

• Tél. : 0537-68-41-74/75/76

• Fax : 0537-76-37-79

• Adresse : Quartier administratif
B.P 597 Rabat-Chellah